

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Mathilde DERoyANT, Nicolas LEMOULAND, Christian BAUDRY

Absents : Laurence TIREL (donne procuration à Jean-Claude LEBELTEL), Rose-Marie BAUDRY (excusée), Anne-Marie MENARD, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, André PÉPIN

Secrétaire : Jean-Claude LEBELTEL est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de
la réunion du 28
mai 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 28 mai 2018.

2018/019
BATIMENTS
COMMUNAUX
Devis pour
isolation de la
mairie

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise HELIOS HABITAT concernant l'isolation des combles perdus au-dessus de la mairie d'un montant de 6 318.89 € H.T. Pour information, cette dépense est subventionnable via la prime CEE TEPCV du Pays de Fougères à hauteur de 3 494.76 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'entreprise HELIOS HABITAT d'un montant de 6 318.89 € H.T.
 - imputer la dépense à la section d'investissement
 - autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
 - solliciter la prime CEE TEPCV auprès du Pays de Fougères
-

2018/020
BATIMENTS
COMMUNAUX
Demande de
subvention au titre
de la DSIL
concernant la
rénovation et
l'isolation de la
toiture de la mairie

Monsieur le Maire indique qu'une subvention au titre de la DSIL peut être sollicitée auprès de la Préfecture concernant la rénovation de la toiture et l'isolation de la mairie. Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	
Rénovation de la toiture :	14 392.40 € H.T.
Isolation :	6 318.89 € H.T.
TOTAL :	20 711.29 € H.T.

RECETTES	
Prime CEE TEPCV (Pays de Fougères) :	3 494.76 €
D.S.I.L. (Etat) :	13 074.27 €
Autofinancement :	4 142.26 €
TOTAL :	20 711.29 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- accepter le plan de financement concernant la rénovation de la toiture et l'isolation de la mairie
 - solliciter une subvention au titre de la D.S.I.L.
-

2018/021
BATIMENTS
COMMUNAUX
Devis pour
barrières sur le mur
de la mairie

Monsieur le Maire fait part du devis de la société GYT d'un montant de 1 958.19 € H.T. concernant l'acquisition de barrières pour le mur de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'entreprise GYT d'un montant de 1 958.19 € H.T.
- imputer la dépense à la section d'investissement
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2018/022
FINANCES
Décision
modificative n°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'apporter la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 21318 - 3 540 €

Article 2184 opération 61 + 3 540 €

2018/023
FINANCES
Indemnité de
conseil du
percepteur

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 novembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'indemnité de conseil que la collectivité va accorder au comptable de la trésorerie d'Antrain – Saint-Brice, receveur de la collectivité, Madame Christelle RAVARD, pour la durée de ses fonctions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de l'attribution à Madame Christelle RAVARD, de l'indemnité de conseil, aux conditions fixées par les articles 3,4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux plein.

2018/024
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Aménagement
pluvial au lieudit
« la Gare »

Monsieur le Maire fait part de l'estimation de COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE d'un montant de 1 596 € T.T.C. concernant un aménagement pluvial au lieudit « la Gare ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'estimation de COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE d'un montant de 1 596 € T.T.C.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2018/025
VIE MUNICIPALE
Création d'une
commission
concernant la
numérotation des
villages

Monsieur le Maire indique que la numérotation des villages est prévue au cours de cette année. A ce titre, il propose de créer une commission municipale dédiée à cette question.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner en tant que membres de la commission « numérotation des villages » : Jean-Claude LEBELTEL, Etienne GUICHARD, Nicolas LEMOULAND, Christian BAUDRY, Raymond HALAIS, Mathilde DERoyANT et Loïc PORCHER.

2018/026
VIE MUNICIPALE
Concours des
maisons fleuries

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas reconduire le concours des Maisons Fleuries cette année, en raison du potentiel faible nombre de participants.

QUESTIONS
DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 06 septembre à 20h00 pour délibérer sur la commune nouvelle. Le lundi 03 septembre, à 20h00, à la mairie de Tremblay, tous les conseillers municipaux sont convoqués, afin de préparer cette réunion.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2018/019	BATIMENTS COMMUNAUX : Devis pour isolation de la toiture de la mairie
2018/020	BATIMENTS COMMUNAUX : Demande de subvention au titre de la D.S.I.L. concernant la rénovation et l'isolation de la toiture de la mairie
2018/021	BATIMENTS COMMUNAUX : Devis pour barrières sur mur de la mairie
2018/022	FINANCES : Décision modificative n°2
2018/023	FINANCES : Indemnité de conseil du percepteur
2018/024	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Aménagement du pluvial au lieudit « la Gare »
2018/025	ADMINISTRATION GENERALE : Création d'une commission concernant la numérotation des villages
2018/026	ADMINISTRATION GENERALE : Concours des maisons fleuries

Philippe GERMAIN		Mathilde DERoyANT	
Etienne GUICHARD		Nicolas LEMOULAND	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	